

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 septembre 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13
(Urgence sanitaire)

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2021-107

ZAC TRIANGLE DE L'OASIS

APPROBATION DU DOSSIER DE
CREATION ACTUALISE

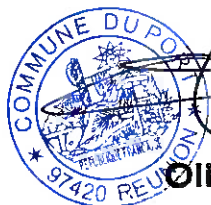
NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 31 août 2021.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

20 SEPT 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi sept septembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Franck Jacques Antoine (par M. Olivier Hoarau Maire), M. Fayzal Ahmed Vali (par M. Zakaria Ali), M. Alain Iafar (par Mme Sophie Tsiavia), M. Jean-Claude Adois (par M. Didier Amachalla), M. Patrice Payet (par M. Henry Hippolyte), Mme Véronique Bassonville (par Mme Aurélie Testan).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidori Ali 8^{ème} adjoint à 17 h 17 (affaire n° 2021-101), M. Zakaria Ali à 17 h 18 (affaire n° 2021-101), Mme Sophie Tsiavia à 17 h 18 (affaire n° 2021-101), Mme Barbara Saminadin à 17 h 22 (affaire n° 2021-102).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

**ZAC TRIANGLE DE L'OASIS
APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION ACTUALISE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n°2007/43 du 26 avril 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC ;

Vu la délibération n° 2008/099 du 19 juin 2008 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la concession d'aménagement « ZAC Fac-Technoport » et rendue exécutoire le 23 septembre suivant ;

Vu la délibération n°2020-143 du 1^{er} décembre 2020 par laquelle le Conseil municipal a approuvé les modalités de concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC Triangle de l'Oasis ;

Vu la délibération n°2021-073 du 1^{er} juin 2021 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable du public portant sur la modification du dossier de création de la ZAC Triangle de l'Oasis, menée sur le fondement de l'article L-103 -2 et suivant du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 19 août 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 7 septembre 2021 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le dossier de création de la ZAC Triangle de l'Oasis afin d'entériner les évolutions du programme initial ;

Considérant que les observations issues des bilans des deux concertations publiques organisées successivement sur la modification du dossier de ZAC et l'actualisation de l'étude d'impact, ne sont pas de nature à remettre en question les évolutions proposées ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le dossier de création actualisé de la ZAC Triangle de l'Oasis ;

Article 2 : de poursuivre la mise en œuvre de la ZAC Triangle de l'Oasis avec notamment l'établissement du dossier de réalisation visé à l'article R311-7 du Code de l'Urbanisme ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Olivier HOARAU

